

GROUPE

POLYHANDICAP

FRANCE

11 bis, rue Théodore de Banville - 75017 PARIS

Tél: 09 53 66 97 39 – Fax 09 58 66 97 39

gpf.secretariat@free.fr -



@GPFpolyhandicap

FLASH INFO

NUMERO 70

Octobre 2018

Le mot de la Présidente

Auditionnée le 20 mars dernier par Philippe MOUILLER, sénateur, au nom de la commission des affaires sociales du Sénat sur le financement de l'accompagnement du handicap, son constat est unanime « l'offre médico-sociale à destination des personnes handicapées présente une très importante complexité qui tient à la diversité des structures existantes, et au caractère cloisonné des réponses apportées qui en découlent, et de leur financement ».

Vous trouverez, ci-après, le texte de ce long rapport sur la page d'accueil de notre site internet : www.gpf.asso.fr

Un groupe indépendant de parents a rédigé une lettre ouverte à Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat aux Personnes Handicapées, dont le texte suit.

Désinstitutionnalisation et inclusion sont des mots qui nous inquiètent en particulier pour les personnes polyhandicapées.

Bonne lecture,

Monique RONGIERES

Lettre ouverte à Madame Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée des Personnes handicapées

Madame la secrétaire d'État,

Contrairement, Madame, à ce que vous affirmiez dans le numéro 159 de la revue *Direction(s)* en décembre 2017, la France a de multiples raisons de rougir de sa politique du handicap.

Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler le nombre de personnes handicapées, en demande, elles-mêmes ou leurs familles, d'une place dans un établissement d'accueil, d'éducation et de soins : 45 000 selon l'UNAPEI, que vous connaissez bien !

Madame la secrétaire d'État, nous sommes en désaccord profond avec la désinstitutionnalisation, que vous appelez prudemment « transformation de l'offre médico-sociale », parce qu'avant tout elle dénature la réalité quotidienne de nos institutions médico-sociales et que le projet que vous faites de leur remplacement par des plates-formes de services et de prestations, sans attaches institutionnelles protectrices et avec un gestionnaire de cas, est des plus inquiétants.

Le « social », Madame, n'est pas un marché et les personnes accompagnées ne sont ni des cas, ni des consommateurs, ni des clients !

La désinstitutionnalisation fait particulièrement peur à nombre de familles d'enfants et d'adultes en situation de handicap, celles du moins qui ne se laissent pas bernier par les illusions d'inclusion et ce que vous qualifiez de « hors les murs ». Elles ont, en effet, bien compris que la totalité de la charge du handicap de leur enfant ou de leur enfant devenu adulte allait leur revenir et elles posent obstinément au moins trois questions cruciales :

- 1- Qui pour assurer à demeure, en permanence, nuit et jour, l'indispensable présence auprès de leur enfant ou adulte handicapé ?
- 2- Qui pour organiser ses soins au quotidien et avec quel financement ?
- 3- Qui pour négocier le prétendu accès au droit commun ou à l'inclusion dont vous faites tant miroiter les bienfaits ?

Ces questions-là sont d'autant plus préoccupantes que vous raisonnez à moyens constants, voire en baisse, spécialement en matière de soins, de logement et d'éducation nationale dont chacun connaît l'actuel état des lieux.

La désinstitutionnalisation et les « plates-formes de remplacement » indignent les professionnels de l'action médico-sociale qui œuvrent au quotidien et ensemble pour accueillir, entourer, soigner, réduire autant que faire se peut les effets du handicap, préserver les acquis et travailler à construire, quoique vous en disiez, de multiples passerelles avec la cité : scolaires, culturelles, sportives, citoyennes et avec le monde du travail, aussi difficile que ce soit !

Ne vous cantonnez pas aux avis des experts, Madame. Interrogez les professionnels de terrain, ils vous le diront.

En tout cas, Madame la secrétaire d'État, nous vous rappelons avec force que faire société, sans exclure ni stigmatiser les personnes en situation de handicap, ne suppose pas moins de places, mais bien au contraire de nombreuses places supplémentaires dans des institutions vivantes qui accueillent, protègent et prennent en charge, tout en étant constamment ouvertes sur la cité.

En réalité, votre priorité n'est pas d'améliorer les services rendus par le médico-social aux personnes mais de transformer son modèle économique.

Et pour ce faire, vous n'hésitez pas à déconstruire ce qui a été si difficile, notamment pour les familles, à réaliser et à faire vivre, à savoir : des lieux d'accueil, de soins et d'éducation pour leurs enfants en situation de handicap, que l'école ne pourra qu'exceptionnellement inclure ou qui ont simplement dépassé l'âge scolaire.

Avec votre conception de la solidarité, nous y perdrons tous, Madame, les enfants et les adultes handicapés d'abord, leurs familles, les professionnels du médico-social mais aussi les pouvoirs publics.

Ajoutons, Madame la secrétaire d'État que rien ne vous empêche, pour répondre à vos « préoccupations » d'inclusion, de travailler sans tarder à rendre notre société plus inclusive, par exemple, en ne réduisant pas à 10 % le nombre de nouveaux logements accessibles aux personnes handicapées, en imposant des directives claires sur les emplois protégés ou encore en maintenant des diplômes d'État de qualité pour les métiers du social comme du médico-social ; là, ce sont les supports de l'humain qui sont en jeu !

Sachez enfin, Madame, que face à vos allégations, nous continuerons à affirmer que c'est bien d'une place, d'une place réelle avec des professionnels, dont un enfant ou un adulte en situation de handicap a besoin et non pas d'une place fictive et « hors-sol » sur une plate-forme dite de services et de prestations avec, pour seul accompagnement, celui d'un gestionnaire de cas.

Marie ALLAINGUILLAUME, éducatrice
Cécile AUGUSTO VAZ, parent
Béatrice BENNEVAULT, pédopsychiatre
Arnaud BOURDON, accompagnement éducatif et social
Amarantha BOURGEOIS, parent
Catherine CALECA, psychologue
Michel CHAUVIERE, sociologue
Brigitte COUDIERE, infirmière
Sylvie CRUZILLAC, directrice de l'IME de Saint Germain Les Arpajon
Mireille DENOYER, chef de service dans le secteur médico-social
Roger DROUET, président de MAIS
Diane FACIOLLE, parent
Gabrielle GARRIGUE, éducatrice, formatrice
Mélina GENESTE, parent
Christiane HENRY, assistante sociale
Geneviève LANGLAIS, assistante sociale
Stéphanie LUNEAU, parent
Bernadette MARCHAL, infirmière diplômée d'État
Céline MARIN, chef de service dans le secteur médico-social
Nathalie MICHEL, secrétaire de direction
Isabelle NODIN, parent
Elizabeth OLIVEIRA SANTOS, parent
Séverine PEREZ, parent
Christine SOVRANO, formatrice, CGT Santé Action Sociale
Dominique TERRES, pédopsychiatre
Marie-Dominique THARREAU, éducatrice
Christine VAUGIN, parent
Béatriz WILCHES, psychologue
Christophe ZUCALLI, parent
Avec le soutien de l'Appel des appels, du Collectif Avenir éducs, du Collectif « d'une maison à l'autre », du MAIS (mouvement pour l'accompagnement et l'insertion sociale), de la CGT Santé social.

Contact : sosmedicosocial@gmail.com

Dans le cadre de la STRATEGIE QUINQUENNALE DE L'EVOLUTION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE, le prochain "COPIL POLYHANDICAP", Comité de Pilotage du volet polyhandicap se tiendra le mardi 6 Novembre prochain, en présence de Madame Sophie Cluzel, secrétaire d'état aux personnes handicapées, de son cabinet et des représentants des administrations centrales (DGCS, DGSCO, CNSA...).

Le Collectif Polyhandicap, regroupant une quinzaine d'associations, tient à apporter sa contribution à l'évolution de l'offre médico-sociale vers une société plus inclusive en marquant son approbation pour les personnes en situation de handicap, et surtout en **soulignant la spécificité prégnante du polyhandicap et de l'accompagnement des personnes polyhandicapées.**

Cette position, partagée par la majorité des acteurs du polyhandicap, personnes concernées comprises, se trouve confortée par la volonté de la ministre et de son cabinet de visiter un EAAP et une MAS d'une association experte (Notre Dame de Joye à Paris 14^e) avant le COPIL.

Elle se trouve également confortée par une déclaration du Ministre de l'Education Nationale, M. Jean-Michel Blanquer, qui déclarait au dernier CNCPPH lors du lancement de la concertation "Ensemble pour une école inclusive" que l'école de la République pouvait se déployer dans des UE externalisées mais AUSSI à l'intérieur des établissements pour certains handicaps.

Nous ferons part dans le prochain Flash Info de la tenue de la réunion.

Pour rappel, le Collectif Polyhandicap est composé du Groupe Polyhandicap France (coordinateur et porte-parole), l'Association des paralysés de France, la Croix-Rouge française, le Centre de Ressources Multihandicap, le Comité de Liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes Atteints de Handicaps Associés, le Comité d'Etudes et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées, l'Association Ressources Polyhandicap Nord Pas-de-Calais, l'Association Les Tout-Petits, l'association Les Amis de Karen- Notre-Dame de Joye, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, l'Unapei, l'Association Envoludia, Polycap Nord, Afaser et la FFAIMC

Campagne Handicap Agir Tôt

Le 24 septembre 2018 a été lancée à l'auditorium du ministère rue de Ségur à Paris, en présence de Sophie CLUZEL, la campagne « Handicap agir tôt » initiée et portée par l'**ANECAMPS** (Association Nationale des Equipes qui contribuent à l'Action Médicosociale Précoce). Le Groupe Polyhandicap France, avec d'autres associations, a apporté son soutien à cette campagne.

La campagne « Handicap Agir Tôt » est une campagne de sensibilisation pour l'accompagnement précoce des enfants à risque de handicap afin de leur offrir toutes les chances de développement et favoriser leur inclusion



**HANDICAP
AGIR TÔT**

L'objectif de la campagne est de :

- Montrer la pertinence de l'accompagnement précoce
- Informer l'ensemble des publics concernés sur les différentes réponses possibles
- Mettre à disposition de chacun l'expertise de professionnels au service de l'inclusion

Les publics concernés : la campagne cible les futurs parents, les parents d'enfants de 0 à 6 ans ainsi que les professionnels de 1^{ère} ligne (crèches, haltes garderies, assistantes maternelles, écoles) et les services de la protection de l'enfance en contact direct avec les familles. Le souhait est d'offrir aux publics concernés **les moyens** de :

- mieux connaître le développement précoce en général
- repérer au plus tôt les difficultés d'un jeune enfant et les décalages dans les acquisitions
- prendre conscience de la nécessité de solliciter rapidement un avis spécialisé
- accéder à des soins précoces sur tous les territoires
- connaître les ressources du terrain pour savoir où les parents peuvent être adressés et comment les y accompagner
- comprendre l'importance d'une approche globale qui inclut le soin, l'accompagnement précoce, la socialisation et la scolarisation

Les moyens mis en place de la campagne : le **site Handicap Agir tôt** (www.handicap-agir-tot.com) permettra d'obtenir les informations sur l'accompagnement précoce, présentera les grandes institutions qui répondent aux besoins des enfants en difficulté. Il montrera, aussi, en particulier à travers les films de la campagne, des exemples d'accompagnement réussi. Ce site dont une première version est mise en ligne depuis le 25 septembre, s'enrichira tout au long de l'année

Les films : une série de 15 films présentant des situations très différentes, donnent la parole aux parents et aux professionnels pour expliquer la pertinence d'un accompagnement précoce

La mobilisation des acteurs de terrain : avec ses partenaires et ses délégations régionales, l'ANECAMSP tisse jour après jour un réseau de liens avec l'ensemble des acteurs concernés partout en France. Des programmes de mobilisation des professionnels concernés sont mis en place avec les Agences Régionales de Santé

La formation : les acteurs de l'action précoce s'engagent à sensibiliser l'ensemble des professionnels de la petite enfance à l'accueil de tous les enfants

Pour plus d'information, site de la campagne www.handicap-agir-tot.com

Dr Anne-Marie BOUTIN,
Administratrice GPF, Conseiller Médical

Information à transmettre aux personnes en situation de handicap qui se rendent en établissements de santé, ainsi qu'à leurs aidants

La HAS a publié un guide contenant des conseils pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap et l'organisation des soins en établissement de santé. Il est important que les personnes en situation de handicap et leurs aidants (proche aidant ou accompagnant professionnel) soient informés des messages qu'il contient.

Dans le double objectif d'améliorer le parcours de santé des personnes en situations de handicap et de leur permettre d'être acteur de leur prise en charge, la Haute Autorité de Santé (HAS) propose dans ce document quelques informations essentielles à leur communiquer en amont de leur arrivée en établissement de santé.

Ces informations sont mises à disposition des associations du champ du handicap, en vue d'être adaptées, complétées et enrichies avec d'autres informations, puis relayées auprès des personnes qu'elles représentent.

Les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que les autres patients

- Le droit à une information claire et compréhensible sur les différentes étapes et soins à suivre,
- Le droit de donner son accord pour les soins proposés,
- Le droit de venir avec son proche aidant ou accompagnant professionnel,
- Le droit de remplir un questionnaire de satisfaction à l'issue du séjour hospitalier,
- Le droit de contacter la commission des usagers¹ (CDU) de l'établissement de santé en cas de dysfonctionnements ou autres demandes.

Pour que ces droits soient respectés, des accompagnements spécifiques et une nouvelle organisation sont nécessaires. Cette organisation permettra de garantir la qualité et la sécurité des soins pour l'ensemble des situations de vulnérabilité.

Le parcours de santé de la personne

Les informations à dispenser aux personnes en situation de handicap reprennent les différentes étapes du parcours de santé. L'objectif est de leur permettre de se situer en acteurs.

1/ Avant l'arrivée à l'hôpital ou la clinique, ne pas hésiter à prendre contact avec l'établissement pour recueillir des informations et préparer son arrivée

1.1 Recueillir des informations préalables

Il est utile de rappeler aux personnes qu'elles peuvent :

- se renseigner sur l'existence de consultations dédiées spécialisées². Il s'agit de consultations spécialement adaptées aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap. Des initiatives ont été prises ces dernières années pour les développer : exemples, dans certaines villes (ex : dispositif Handiconsult à Annecy, etc).

¹ Les représentants des usagers sont des interlocuteurs utiles. Si le problème n'a pas pu être réglé, il est possible de contacter le délégué régional du défenseur des droits ([Lien site défenseur des droits](#)) lorsque cela concerne les établissements publics.

² Instruction n°DGOS/R4/DGCS/3B/2015/313 du 20 octobre 2015. Ce sont des dispositifs ayant du personnel compétent permettant d'accueillir de façon spécifique les personnes en situation de handicap.

- se renseigner auprès de l'agence régionale de santé (ARS) ou de l'établissement de santé sur la signature de la charte Romain Jacob³. Cette charte témoigne d'un engagement particulier de l'établissement pour améliorer les soins des personnes en situation de handicap.
- interroger l'établissement sur l'existence d'une personne ou des équipes référentes pour l'accueil des personnes en situation de handicap (exemple : dispositif Handipatient au CH du Mans, Handi santé etc...).

1.2 Préparer son arrivée

La personne doit pouvoir alors :

- **faire connaître ses besoins spécifiques** afin qu'il n'y ait pas de problèmes lors des soins. En cas de besoin, il doit pouvoir solliciter son aidant/accompagnant pour le faire (par exemple : besoin de matériel spécifique, utilisation de mon propre matériel, besoin d'un espace suffisant de la chambre, chambre individuelle, nécessité d'une table de consultation adaptée, présence de son aidant ou accompagnant, l'accueil de mon chien si je suis déficient visuel, autres).
- informer l'équipe, si besoin de la nécessaire **présence de son proche aidant familial ou accompagnant professionnel**. Il est important d'avertir l'établissement de santé à l'avance et expliquer l'importance de sa présence (par exemple, il permet rassurer, il connaît mieux que quiconque les besoins particuliers de la personne et transmet les habitudes de vie, il peut aider à la communication avec l'équipe). Son accueil, sa présence ainsi que des modalités de sa participation dans les services sont possibles et il est préférable de prévenir à l'avance les équipes soignantes.
- **signaler à l'équipe**, en cas de difficultés de communication de la personne, **son moyen de communication habituel** (nécessité d'un interprète, d'une boucle magnétique, pictogrammes, de l'aidant/accompagnant, tablettes numériques, autres...).
- **rappeler qu'un temps devra être adapté (temps plus important en général) pour les consultations/soins/examens nécessaires**.
- **transmettre les documents de liaison** (pour les personnes qui sont résidents en établissement médicosociaux, comme par exemple la fiche de vie quotidienne) ou son **carnet/passeport de santé** (s'il réside à votre domicile) et envoie la copie à l'équipe soignante. Ces documents renseignent sur les précautions à prendre pour la personne, ses habitudes de vie, ses traitements en cours, ses besoins particuliers.

2/ Lors de son arrivée à l'hôpital...

Il s'agit d'inciter la personne en situation de handicap à :

- **faire connaître ses capacités, son expertise, et ses compétences** (ce qu'il sait faire et les gestes pour lesquels il n'a pas besoin d'aide et pour lesquels il a besoin d'aide) auprès du personnel soignant. Ses aptitudes pourront être ainsi mobilisées lors de ce séjour hospitalier.
- si ce n'est pas fait, remettre **les documents de liaison ou le carnet/passeport de santé**.
- il est possible de participer **au plan/projet de soins** établi par l'équipe soignante. Le rôle de l'aidant ou de l'accompagnant peut être écrit dans ce document.
- en cas de besoin de la présence de son aidant ou accompagnant professionnel, s'assurer qu'il puisse être sollicité facilement (transmettre ses coordonnées à l'équipe). Il peut continuer à aider pour les actes de la vie quotidienne (alimentation, toilette, habillement) dès lors que cela ne nécessite pas de soins techniques.

3/ Lors de sa sortie de l'établissement de santé...

Il peut être rappelé aux personnes qu'elles doivent pouvoir :

- partager les décisions qui leur sont proposées par l'équipe médicale et soignante. Le futur lieu d'accueil doit être prêt à les accueillir (ouverture de l'établissement, retour à domicile adapté, présence de l'aidant, disponibilité des médicaments, autres).
- lors de leur sortie reprendre, avec elles, les documents de liaison ou leur carnet de santé complétés.

³ Handidactique. <http://www.handidactique.org/charte-romain-jacob/>

BRETAGNE

Organise une journée régionale le jeudi 15 novembre 2018 de 9 h 30 à 16 h 30 à l'Hôtel du Chêne Vert à Plérin (22) sur le thème :



Programme et bulletin d'inscription : www.gpf.asso.fr

Être élève pour un enfant polyhandicapé, c'est possible Mais comment ?

A quoi sert d'apporter la scolarité pour les enfants polyhandicapés ? Que peut-elle leur apporter ?
Comment peut-elle être envisagée ?

La scolarisation des enfants en situation de handicap est au cœur de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale 2017-2021 et inscrit dans la continuité de la loi de février 2005. Depuis le 2 décembre 2016, le volet polyhandicap s'attache à permettre aux enfants polyhandicapés d'accéder aux apprentissages, notamment scolaires, et implique nous nous intéressons de près aux besoins spécifiques de ces enfants en repensant ou en réinventant la scolarisation.

Aujourd'hui, des unités d'enseignement, des « classes externalisées », des temps « d'inclusion » en classe ordinaire... sont autant d'actions qui se mettent en place et qui ouvrent de nouvelles perspectives à tous les enfants polyhandicapés.

MIDI-PYRENEES



Compte rendu
de la VIII^{ème} journée à thème
du GPF-Midi Pyrénées

« La nuit des personnes
gravement handicapées »

Vendredi 13 avril 2018
Amphithéâtre CONCORDE
Université Paul Sabatier
Toulouse III



Les actes de la journée du GPF Midi Pyrénées qui s'est tenue le 13 avril 2018 à Toulouse sur le thème :

« La nuit des personnes gravement handicapées »

Sont disponibles sur le site : www.gpf.asso.fr
(menu « délégations régionales – Midi Pyrénées »)

Calendrier 2018-2019

Conseil d'Administration :

- Mercredi 19 décembre 2018

Assemblée Générale :

- Mercredi 15 mai 2019
au Centre de Ressources Multihandicap

Ateliers « éthique et polyhandicap » :

- Mardi 20 novembre 2018 : personnes polyhandicapées : vers une société de bienveillance ?
- Mercredi 13 février 2019 : la question du consentement de la personne polyhandicapée
- Jeudi 27 juin 2019 : la contention

Rencontres-thématiques :

- Mercredi 23 janvier 2019:
Le transfert des tâches et des fonctions au service de la qualité de la vie des personnes polyhandicapées
- Mercredi 20 mars 2019 :
L'innovation dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées

Fin septembre

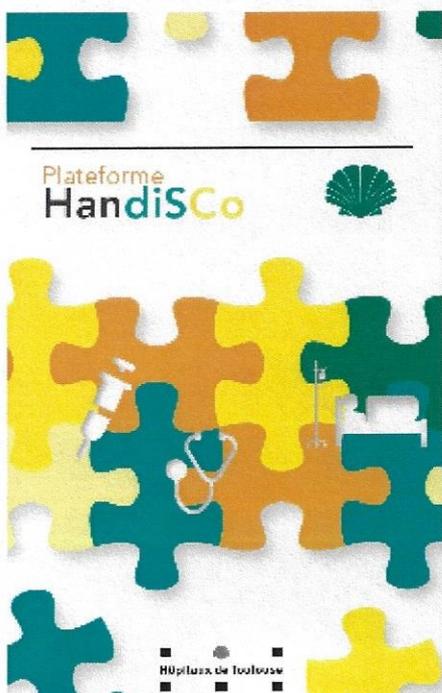
Fin novembre



thèmes à définir

Unesco :

- Jeudi 6 juin 2019 (salle XII)
Thème : Aide-moi à apprendre (l'éducation cognitive chez l'enfant et l'adulte polyhandicapé)



HANDISCO est un dispositif d'accompagnement et d'orientation pour l'accès aux soins courants des personnes en situation de handicap complexe.

Pour qui ? Les enfants et les adultes vivant en Haute-Garonne, vivant à domicile ou en structures sociales ou médico-sociales et présentant des troubles de la communication (expression verbale, compréhension) et/ou du comportement, et/ou sensoriels, et/ou cognitifs.

Handisco par qui ? La plateforme est animée par une équipe de coordination (2 médecins et 2 infirmières). Leur mission est de faciliter l'accès, souvent compliqué pour ces patients, au sein du CHU de Toulouse, ou les partenaires de proximité, et les établissements médico-sociaux ou les professionnels de santé de ville.

Contact : 05 61 77 99 62 – handisco@chu-toulouse.fr



J'ai pu visionner ce film. Il est bouleversant, criant de vérité et magnifiquement interprété.

Monique Rongières

Film réalisé par Margaux Bonhomme, **MARCHE OU CRÈVE** met en scène Cédric Kahn (*La prière, Vie Sauvage, Un Homme à la Hauteur*), Pablo Pauly (*Patient*), Diane Rouxel (*La Tête Haute d'Emmanuelle Bercot*), et Jeanne Cohendy dans un long métrage qui vient questionner la manière dont le handicap bouleverse la vie de famille à travers l'histoire d'Elisa, une jeune adolescente de 17 ans qui se retrouve seule avec son père à s'occuper de sa soeur handicapée lorsque sa mère quitte la maison. Les deux actrices ont reçu le **Prix d'interprétation féminine** au **Festival International du Film de Saint-Jean de Luz**

Au cinéma le 5 décembre

Dates des avant-premières en présence de la réalisatrice :

- 8 novembre au **Blanc Mesnil** au cinéma **Louis Daquin** à **20h15**
- 21 novembre à **Toulouse** au cinéma **Gaumont** à **20h**
- 19 novembre à **Troyes** au cinéma **CGR** à **20h**
- 26 novembre à **Lyon** au cinéma **Comoedia**
- 27 novembre à **Lyon** au cinéma **Bellecombe** à **20h**
- 28 novembre à **Valence** au cinéma **Le Navire** à **20h**
- 29 novembre à **Reims** au cinéma **Opéra** à **20h30**
- 30 novembre à **Paris** au cinéma **UGC Les Halles** à **20h15**
- 1er décembre à **Sèvres** au cinéma **SEL** à **21h**
- 3 décembre au **Plessis Robinson** au cinéma **Gérard Philippe** à **20h**
- 4 décembre à **Saint-Cloud** au cinéma **Les 3 Pierrots** à **20h30**

Actions proposées par Nour Films :

La présence des bénévoles du Groupe Polyhandicap France aux avant-premières en région en présence de Margaux Bonhomme :

Possibilité d'avoir un stand d'information dans le cinéma le soir de l'avant-première (à voir au cas par cas avec les cinémas)

L'organisation de séance-débat au mois de janvier / février / mars :

Proposition d'organiser des séances-débats animées Paris et en région dédiées à l'association Groupe Polyhandicap France. A l'issue de ces séances, un temps de discussion pourra être aménagé afin d'échanger avec le public sur les missions de l'association, vos expériences, le handicap...

Contact : Aimée DUBOZ - Assistante Distribution - 01 47 00 96 62 - aduboz@nourfilms.com - Nour Films - 91 avenue de la République, 75011 Paris - www.nourfilms.com

Flash info 70 - Octobre 2018
Direction de publication : M. Rongières
Administrateurs
Conception : V. Bruno



L'EEAP Decanis de Voisins

vous invite à prendre place autour

GROUPE

POLYHANDICAP

FRANCE

PACA

Des Grandes Tables de Decanis

Le Vendredi 2018
9 novembre 18
de 12h à 14h

Tous les premiers vendredis du mois hors vacances scolaires, nous nous réunissons, parents, familles, amis et professionnels autour d'un concept simple et convivial :

Chacun vient avec un plat et une idée... on partage un repas et on fait le tour d'une question, d'une thématique.

Après le succès de notre première rencontre, nous allons poursuivre nos échanges. Les nouveaux participants seront les bienvenus. Chacun est invité à préparer une question, un thème qui sera placé dans la boîte à questions. Toutes les questions seront traitées.

Pour plus de renseignements : decanis@araimc.org ou 04 91 34 17 97

EEAP DECANIS DE VOISINS 160 chemin des Jonquilles – 13012 MARSEILLE